

Que se passe-t-il une fois que j'ai envoyé ma demande d'inscription ?

Suivez directement en ligne toutes les étapes de votre demande d'inscription à une session de formation de manière simple et rapide avec Mon compte formation.

Où en est ma demande d'inscription à une formation ?

Vous pouvez suivre l'avancement de vos dossiers dans votre espace personnel.

1. Connectez-vous sur votre espace personnel à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe
2. Accédez à vos dossiers en cliquant sur le menu du haut "Mes dossiers de formation"
3. L'état de votre dossier s'affiche directement dessus.

Page connexion :

The screenshot shows the top navigation bar of the 'MON COMPTE FORMATION' website. The navigation menu includes 'Rechercher une formation', 'Mes droits formation', 'Mes dossiers de formation', and 'Comprendre la formation'. A box labeled '1' highlights the 'Se connecter' button. Below the navigation bar, a box labeled '2' highlights the 'Me connecter ou créer un compte' section. This section features the 'S'identifier avec FranceConnect' logo and two main options: 'J'ai déjà un compte' and 'Je ne suis pas encore inscrit(e)'. Under 'J'ai déjà un compte', there are input fields for 'Numéro de sécurité sociale' and 'Mot de passe', with a 'Se connecter' button below. Under 'Je ne suis pas encore inscrit(e)', there is a 'Créer un compte' button.

Mes dossiers de formation :

The screenshot shows the 'Mes dossiers de formation' page. The navigation bar is the same as in the previous image, but 'Mes dossiers de formation' is highlighted with a blue underline. The page displays three training entries:

- Permis de conduire catégorie B**: À définir, Dossier n° 4042234296. A box labeled '3' highlights the 'En cours de création' button.
- Accompagnateur de tourisme équestre**: Session du 20 octobre au 26 octobre 2018, Dossier n° 4037219896. A green 'Validé' button is visible.
- Décorateur**: Session du 24 octobre au 7 novembre 2018, Dossier n° 4037135805. A grey 'En cours de création' button is visible.

J'ai envoyé une demande d'inscription à un organisme, je n'ai pas de réponse ?

L'organisme de formation a 2 jours ouvrés pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé, vous pouvez le supprimer.

Si la formation comporte des modalités d'inscriptions spécifiques (prérequis), l'organisme doit accuser réception de votre demande sous deux jours et a ensuite 30 jours ouvrés pour vous contacter et valider avec vous les prérequis.

L'organisme de formation a refusé ma demande d'inscription, pourquoi ?

L'organisme a la possibilité de refuser votre demande d'inscription, nous vous invitons à prendre contact directement avec lui pour en connaître les raisons.

L'organisme a accepté mon dossier, et maintenant ?

Vous avez 4 jours ouvrés pour finaliser votre inscription, pour cela vérifier le dossier en intégralité et cliquer sur le bouton « Valider ». Vous devez donner votre accord pour mobiliser vos droits formation et si vous avez un reste à payer vous devez le régler par carte bancaire en une seule fois

Le suivi de mon dossier

Comprenez les différents états et statuts de votre demande de formation en ligne, une fois votre dossier envoyé à l'organisme de formation concerné.

Comprenez les différents états et statuts de votre demande de formation en ligne, une fois votre dossier envoyé à l'organisme de formation concerné.

Libellé de l'état	Description de l'état de votre dossier
En cours de création	Votre dossier n'a pas été envoyé, vous pouvez compléter, modifier ou supprimer votre dossier de formation.
Demande d'inscription	Vous avez effectué une demande d'inscription. L'organisme de formation a jusqu'au <date> pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé.
Refusé par l'organisme	L'organisme de formation a refusé votre demande.
Proposition de l'organisme	Votre demande d'inscription a été validée par l'organisme de formation. Des modifications peuvent avoir été effectuées, merci de vérifier votre demande avant validation, vous avez jusqu'au <date> pour y répondre. Passé ce délai, votre dossier sera annulé.
Demande d'inscription annulée	Vous avez annulé votre demande d'inscription.
A valider	L'organisme de formation a accepté votre demande d'inscription, vous avez jusqu'au <date> pour la finaliser. Passé ce délai, votre dossier sera annulé.
Paiement en cours	Vous avez réglé votre reste à payer, ce dernier est en cours de traitement. Votre dossier sera mis à jour prochainement.
Paiement refusé	Vous avez réglé votre reste à payer, ce dernier a été refusé. Veuillez renouveler votre paiement.

Validé	Votre inscription est validée. Vos droits formation sont réservés, vous avez réglé le reste à payer le <date>.
En formation	L'organisme de formation a déclaré que vous êtes entré en formation le <date>.
Formation terminée	L'organisme a déclaré la fin de votre formation.
Formation annulée	Vous avez annulé votre dossier. Pour en savoir plus sur les conséquences sur vos droits formation et votre éventuel reste à payer, veuillez consulter les conditions générales d'utilisation.
Formation annulée par l'organisme	L'organisme de formation a annulé la formation le <date>.

J'ai envoyé une demande d'inscription à un organisme, je n'ai pas de réponse ?

L'organisme de formation a 2 jours ouvrés pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé, vous pouvez le supprimer.

Si la formation comporte des modalités d'inscriptions spécifiques (prérequis), l'organisme doit accuser réception de votre demande sous deux jours et a ensuite 30 jours ouvrés pour vous contacter et valider avec vous les prérequis.

L'organisme de formation a refusé ma demande d'inscription, pourquoi ?

L'organisme a la possibilité de refuser votre demande d'inscription, nous vous invitons à prendre contact directement avec lui pour en connaître les raisons.

L'organisme a accepté mon dossier, et maintenant ?

Vous avez 4 jours ouvrés pour finaliser votre inscription, pour cela vérifier

le dossier en intégralité et cliquer sur le bouton « Valider ». Vous devez donner votre accord pour mobiliser vos droits formation et si vous avez un reste à payer vous devez le régler par carte bancaire en une seule fois